

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 15 octobre 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	4
non participé au vote	0
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 15 octobre 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 08 octobre 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – Mme Carole VANDEVOORDE – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent RODRIGUES – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Brigitte DESUCHE – Mme Aurélie PINEAU – M. Dominique VERRIER – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – Mme Carole PLEDRAN – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Dominique DAIGRE – Mme Yasmin UVEAKOVI – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND.

ETAIENT EXCUSES

M. Yoann BASSON (donne pouvoir à M. Florent-José RODRIGUES) – Mme Bernadette BOULAIN (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – M. Valentin ROUGIER (donne pouvoir à Mme Céline LAURENT) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS).

Mme Aurélie PINEAU est nommée secrétaire de séance.

2020.130

**AVIS SUR LA VENTE D'UN TERRAIN ACQUIS PAR L'EPF
ET SITUE 17 BD OSCAR PLANAT, A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Par décision en date du 17 février 2020, l'Etablissement Public Foncier a usé du droit de préemption pour acquérir un terrain situé 17 Boulevard Oscar Planat, cadastré BL 6 et 231, d'une surface de 607 m² au prix de 13 192,27 € TTC.

Le terrain permettant d'améliorer l'accès au projet de « voie douce » depuis le Boulevard Oscar Planat, porté par la Communauté d'Agglomération, il y aurait lieu d'émettre un avis favorable pour la rétrocession par l'EPF de ce terrain à la Communauté d'Agglomération.

.../...

AR PREFECTURE

016-211601026-20201015-CM_2020_130-DE

Regu le 21/10/2020

2020.130
nomenclature :2.3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DONNE un avis favorable à la rétrocession du bien acquis par droit de préemption cadastré BL 6 et 231 d'une surface de 607 m², 17 Boulevard Oscar Planat à la Communauté d'Agglomération Grand Cognac au prix de 13 192,27 € TTC.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Morgan BERGER